

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 23 JUIN 2020

Date de convocation : 16/06/2020

2020 - 024

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15 en présence : 13 votants : 13

L'an deux mil vingt, le vingt-trois du mois de juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : A. BOBOWSKI, M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON, G. MARTIN, S. THOMAS.

Absents excusés : C. PICAUD, D. CAPY

Procurations : C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, D. CAPY donne procuration à P. LEFEBVRE

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

DELIBERATION N°24 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MAINTIEN DE DEUX ADJOINTS DANS LEURS FONCTIONS ET SUR LA SUPPRESSION DES POSTES D'ADJOINT CONCERNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection de Madame LOIFERT Florence au poste de deuxième adjointe et de Madame LENS Marie-Josée au poste de quatrième adjointe le 26 mai 2020,

Cette élection a conféré à Madame LOIFERT Florence et à Madame LENS Marie-Josée la qualité d'adjointe et les fonctions qui y sont attachées de droit, à savoir la fonction d'officier d'État-Civil et la fonction d'officier de police judiciaire,

Vu l'arrêté n° 2020-021A portant délégation de fonctions à Madame LOIFERT Florence, deuxième adjointe, aux élections, au cimetière et aux ressources humaines, et l'arrêté n°2020-023A portant délégation de fonctions à Madame LENS Marie-Josée, quatrième adjointe, à l'urbanisme sauf lettre comportant une décision de rejet, au suivi de l'entretien des bâtiments communaux,

Ces arrêtés ont conféré à Madame LOIFERT Florence et à Madame LENS Marie-Josée la qualité d'adjoint avec délégation et, par la même, lui a donné droit à percevoir une indemnité,

Vu les arrêtés n° 2020-026A et 2020-027A en date du 23 juin 2020 portant retrait de délégation à Madame LOIFERT Florence et à Madame LENS Marie-Josée,

Suite au retrait le 23 juin 2020 par Monsieur le Maire des délégations données à Madame LOIFERT Florence, deuxième adjointe au Maire, déléguée aux élections, au cimetière et aux ressources humaines, élu le 26 mai 2020, et Madame LENS Marie-Josée, quatrième adjointe au Maire, déléguée à l'urbanisme sauf lettre comportant une décision de rejet, au suivi de l'entretien des bâtiments communaux, élu le 26 mai 2020, les membres du Conseil Municipal sont informés des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent :

Conformément aux dispositions de cet article précisant que, lorsque le Maire a retiré la délégation qu'il avait donnée à un Adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Considérant qu'il convient à Monsieur le Maire de préciser qu'afin de se conformer aux prescriptions de la Loi, il faut demander aux membres du conseil municipal de se

2020 - 024

prononcer sur le maintien de Madame LOIFERT Florence et à Madame LENS Marie-Josée dans leur qualité d'adjointe sans délégation, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal,

- de se prononcer sur le maintien ou non de Madame LOIFERT Florence dans ses fonctions de 2ème Adjointe au Maire et de Madame LENS Marie-Josée dans ses fonctions de 4ème Adjointe au Maire,
- de se prononcer sur la suppression ou pas des deux postes d'Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

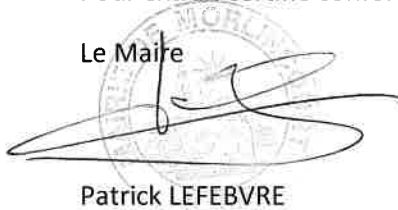
- de ne pas maintenir Madame LOIFERT Florence et à Madame LENS Marie-Josée dans leurs fonctions de 2ème adjointe et 4ème adjointe au Maire avec les résultats suivants : 5 voix pour le maintien et 10 voix contre le maintien
- de supprimer les deux postes d'adjoint avec les résultats suivants : 5 voix pour le maintien des deux postes d'adjointe et 10 voix contre le maintien des deux postes d'adjointe

Le tableau des conseillers municipaux se trouve ainsi modifié : le nombre d'adjoints étant passé de 4 à 2, le troisième remonte donc au deuxième rang.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 23 juin 2020.

Le Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Lefebvre', is written over a circular official stamp of the Commune de Morlincourt. The stamp contains the text 'COMMUNE DE MORLINCOURT' and '60400 MORLINCOURT'.

Patrick LEFEBVRE